





Achever la mise à 2x2 voies de la RN 164, sur l'ensemble de son itinéraire, de Montauban-de-Bretagne en Ille-et-Vilaine, à Châteaulin dans le Finistère, tel est aujourd'hui l'objectif de l'État et la Région Bretagne. Un objectif réaffirmé par le Pacte d'avenir pour la Bretagne, signé le 13 décembre 2013.

Pour cela, 64 km (sur un total de 162 km) doivent encore être aménagés dans les années qui viennent. Tandis que des travaux sont déjà en cours sur certains tronçons, des études ont été engagées sur tous les autres.

C'est le cas de projet qui est ici soumis à la concertation publique : il prévoit le passage à 2x2 voies de la RN 164 sur une section de 8 km environ qui contournera le bourg de Plémet par le sud.

Le temps de concertation qui s'ouvre vise à présenter les ambitions de cet aménagement, indispensable au territoire, ainsi que les trois variantes de tracé proposée par l'État, maître d'ouvrage du projet. Les échanges et les débats qui vont avoir lieu entre le 16 juin et 11 juillet 2014 doivent permettre d'identifier le tracé le mieux adapté aux enjeux économiques, humains et environnementaux du territoire.

#### → Un projet vecteur de développement et de sécurité

La mise à 2x2 voies intégrale de la RN 164 est destinée à renforcer l'accessibilité du territoire breton, en facilitant non seulement les déplacements des particuliers vers les grands pôles urbains et toutes leurs commodités, mais aussi l'activité des professionnels. La vitalité démographique du secteur et la santé de l'économie locale exigent un réseau routier performant. L'agriculture et l'agroalimentaire, très présents dans le secteur de Plémet, ont ainsi besoin de disposer d'une chaîne logistique efficace, pour s'approvisionner comme pour expédier leurs productions.

L'absence de réelle alternative à l'utilisation de la voiture dans le secteur explique que les prévisions de trafic routier soient en augmentation significative pour les 20 prochaines années, tant pour les véhicules légers que pour les poids lourds.

Dans ce contexte, la RN 164 est amenée à devenir un axe de plus en plus important de la Région Bretagne: sa modernisation contribuera par conséquent au dynamisme de la région et à l'amélioration des conditions de circulation et de sécurité, les tronçons aménagés en 2x2 voies étant nettement moins accidentogènes que les autres.

 $\rightarrow$  Un chiffre :

6000

C'est le nombre d'emplois que compte l'industrie agroalimentaire sur le territoire du projet, soit plus de 60% de l'emploi industriel local.

#### → Un projet respectueux de l'environnement

Avec ses vallées et ses plateaux, ses forêts, ses bosquets et ses bocages, le secteur du projet présente une géographie mouvementée qui contribue à la qualité des paysages. Les principaux enjeux environnementaux se situent dans la préservation des zones humides, des vallons boisés et ouverts (dont la Vallée du Ninian) et de certains hameaux pittoresques.

Les différents tracés à l'étude prennent en compte les exigences réglementaires qui imposent à tout projet d'infrastructure d'éviter, de réduire et/ou de compenser ses impacts sur l'environnement.

#### Les trois variantes à l'étude

#### → Les points communs aux trois variantes

Les trois scénarios prévoient l'élargissement – sur une distance plus ou moins longue selon les variantes – des extrémités est et ouest de la RN 164 actuelle. Ils proposent aussi l'implantation de deux échangeurs, à l'ouest et à l'est. La concertation permettra d'en préciser l'emplacement et les fonctions (échangeurs complets ou non). Enfin, le tracé des itinéraires de substitution – destinés aux véhicules interdits sur la voie express (cycles, engins agricoles...) – est en partie commun aux trois variantes.

### Variante 1 aménagement sur place

→ Elle prévoit l'élargissement sur 7,6 km de la RN 164 actuelle, ce qui limite considérablement l'impact du nouvel aménagement sur le paysage, les milieux agricoles et naturels. En faisant l'économie de nouveaux ouvrages de génie civil, cette variante moins coûteuse (54M€) est aussi plus neutre sur le plan environnemental, sans nouvelles ruptures des continuités écologiques. Elle modifie en revanche les modalités de desserte du territoire et suppose de revoir la configuration des accès à Plémet et à ses centres d'activité. Enfin, dans la phase chantier, la circulation sur la RN 164 sera plus perturbée que pour les autres variantes.

### Variante 2 «proche»

→ D'une longueur de 8 km, cette variante suit le tracé actuel de la RN 164 sur la majeure partie de son linéaire et s'en écarte sur 3,4 km, entre le hameau de La Bréhaudière et le giratoire de desserte actuelle du bourg de Plémet (RD1). Plus coûteuse (69M€) que les deux autres variantes étudiées, elle se caractérise aussi par des impacts notables sur les paysages, les milieux agricoles et naturels: emprises importantes sur les terrains agricoles et morcellement de plusieurs exploitations, construction de 5 nouveaux ouvrages pour franchir les cours d'eau fréquentés par des espèces protégées comme la loutre, surfaces humides impactées. Cependant, cette option garantit une organisation des accès à Plémet proche de ce qu'elle est aujourd'hui et une gestion du chantier plus facile.

### Variante 3 «éloignée»

→ D'une longueur totale de 8 km, elle prévoit la construction d'un segment de route neuf sur 5,2 km, soit plus des deux tiers du linéaire. Coûteux (63M€), ce tronçon s'écarte du tracé actuel de la RN 164 au niveau du hameau de Branro à l'est et de Bos-Josselin à l'ouest et traverse de nombreuses petites vallées.

.....

Cette variante présente donc les impacts les plus importants des trois scénarios sur les milieux agricoles et naturels. Elle permet, en revanche, de continuer à utiliser l'actuelle RN 164 pour desservir les différents centres d'activité de Plémet comme aujourd'hui. Comme pour la variante 2, la création d'un linéaire neuf facilite le maintien de la circulation sur la RN 164 actuelle pendant les travaux.

#### La concertation préalable, un temps d'information et de dialogue







#### Les principes de la concertation

Prévue par la réglementation, la concertation publique vise à informer le public sur le projet, écouter les avis de chacun et dialoguer sur les différentes variantes soumises au débat. Un temps d'échange utile pour que le maître d'ouvrage prenne la mesure des attentes des usagers et des collectivités et les intègre au projet définitif.

# Des outils pour s'informer

ightarrow Consulter le dossier de concertation :

Disponible dans les mairies de Plémet et Laurenan et sur le site Internet www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr, le dossier de concertation présente dans le détail les enjeux du projet et les caractéristiques de chaque variante;

 $\rightarrow$  La plaquette de présentation que vous avez entre les mains est aussi disponible dans les mairies et sur Internet.

### Les suites à donner à la concertation

ightarrow À l'issue de la concertation, une synthèse des avis et des observations sera réalisée et rendue publique.

La variante retenue fera ensuite l'objet d'études techniques approfondies, en vue de la déclaration d'utilité publique, qui devrait intervenir deux à trois ans après la concertation. S'ouvrira alors une nouvelle séquence, de 2 à 3 ans également, au cours de laquelle auront lieu les acquisitions foncières, les études de détail, les procédures archéologiques, les éventuelles démarches d'aménagement foncier. Ceci permettra le démarrage des travaux proprement dits en 2019, eux-mêmes nécessitant plusieurs années de chantier.

# Des rendez-vous pour dialoguer

- $\rightarrow$  Une réunion publique se tiendra vendredi 20 juin 2014 à 18h30 dans la salle des réceptions de Plémet. Le projet y sera présenté par le maître d'ouvrage ; les participants pourront donner leur avis et poser les questions qui leur tiennent à cœur.
- → Donner votre avis, tout au long de la concertation : via les registres mis à votre disposition par les mairies concernées et sur Internet à l'adresse RN 164-Plemet@developpement-durable.gouv.fr
- $\rightarrow$  Une permanence des services de l'État se tiendra le 25 juin 2014 de 9h30 à 16h30 à la mairie de Plémet.

# Financement du projet

 $\rightarrow$  Les études du projet sont financées à parts égales par l'Etat et la Région Bretagne, dans le cadre d'un programme global sur la RN 164.



**RN**164





